Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200068799-20241128-D2024-11-7-31-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/11/2024
Publication : 29/11/2024

D2024-11-7-31

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNAUTE DE COMMUNES INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Délibérations

Conseil Communautaire

Séance du **Jeudi 28 Novembre 2024 à 20h30**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.
Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le vingt-deux novembre deux mille vingt-quatre.
Les courriers de convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le vingt-deux novembre deux mille vingt-quatre.

M. Corentin GOETHALS a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Nombre de membres en exercice : **61**
Nombre de membres présents : **42**
Nombre de membres ayant donné pouvoir : **4**
Nombre de membres excusés : **2**
Nombre de membres absents : **13**

Date de convocation :
22 novembre 2024

Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité le :
29 NOV. 2024
et publication par la mise en ligne sur le site internet le :
29 NOV. 2024

3 - Domaine et Patrimoine
3.5 - Autres actes de gestion du domaine public

Objet : Constitution d'une réserve foncière sur la commune de Souleuvre-en-Bocage – Indemnisation du fermier

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT	X				
M. Benoît BALAIS	X				
Mme Nathalie BOUILLARD	X				
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE	X				
Mme Najat LEMERAY			Mme Valérie DESQUESNE		
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	X				
PERIGNY					
M. Jean-Christophe MEUNIER	X				
PONTECOULANT					
Mme Gislaine MARIE	X				

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	X				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL					X
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT			M. Maurice ANNE		
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON-VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU					X
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE	X				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	X				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE				X	
M. Didier DUCHEMIN					X
M. Marc GUILLAUMIN			M. Alain DECLOMESNIL		
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU				X	
Mme Sandrine SAMSON					X
Mme Cyndi THOMAS					X
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU	X				
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Caroline CHANU					X
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER					X
Mme Sabrina SCOLA	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
VIRE NORMANDIE					
M. Gilles ALLEGRE	X				
Mme Marie-Noëlle BALLÉ	X				
M. Lucien BAZIN	X				
M. Fernand CHENEL					X
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
M. Joël DROULLON					X
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Catherine MADELAINE			Mme Annie ROSSI		
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER					X
M. Régis PICOT					X
Mme Jane PIGAULT	X				
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				

TOTAL	42	0	4	2	13
Nombre de Membres en exercice	61				
Nombre de conseillers présents	42				
Quorum	31				
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)	46				

HUIS CLOS

Mme la Présidente demande que cette délibération soit examinée à huis clos par le Conseil Communautaire.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriale (CGCT), Mme la Présidente demande au Conseil Communautaire de se prononcer, par un vote, sur le huis clos.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour :	46	Contre :	0	Abstentions :	0

☐ **Adopté à la majorité** ☒ **Adopté à l'unanimité** ☐ **Non adopté**

L'examen de cette délibération à huis clos est adopté à l'unanimité par les conseillers communautaires.

Mme la Présidente invite les représentants de la presse et le public à quitter la salle.

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

M. Frédéric BROGNIART, Vice-Président en charge des affaires liées au développement économique des pôles ruraux, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

En vue d'accompagner les futurs développements de la société LEMARCHAND CONSTRUCTION sur la commune déléguée de Campeaux (commune de Souleuvre-en-Bocage), le conseil communautaire a, par délibération du 22 septembre 2023, décidé l'acquisition de la parcelle 129 ZL 185 de 18 219 m² et la signature d'une convention avec la SAFER de Normandie visant à compenser la perte, à terme, de ce terrain pour le fermier exploitant.

L'identification d'un foncier de compensation au bénéfice du fermier étant particulièrement délicat, ce dernier a donné son accord pour une indemnisation financière plutôt que foncière.

Au vu du protocole de la Chambre d'Agriculture du Calvados relatif à l'indemnisation des exploitants agricoles évincés lors des acquisitions immobilières opérées par les collectivités, une indemnisation de **10 000 €** a pu être déterminée et acceptée par le fermier. En outre, la parcelle acquise par l'intercommunalité fera l'objet d'un prêt à usage, ou commodat, permettant au fermier un usage précaire du sol, sans bail, tant qu'elle n'aura pas été rétrocédée par l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) ou qu'un projet d'aménagement n'aura pas été décidé.

Suivant les avis favorables de la commission « Attractivité du Territoire » et du Bureau communautaire réunis le 6 novembre 2024, il sera proposé au Conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- Arrêter l'indemnisation dévolue à M. Jérôme DOUVILLE au titre de la résiliation du bail verbal dont il bénéficie en qualité de locataire de la parcelle 129 ZL 185, lieu-dit Hamel Tellier à Campeaux et de la renonciation à l'exercice de son droit de préemption sur ledit bien à la somme de **10 000 €.**
- Autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer avec M. Jérôme DOUVILLE un prêt à usage ou commodat sur la parcelle 129 ZL 185 aux conditions ci-avant détaillées ainsi que tout document relatif au versement de cette indemnité.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	**45**	Contre :	**0**	Abstentions :	**1**
☐ **Adopté à la majorité**		☒ **Adopté à l'unanimité**		☐ **Non adopté**	

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

M. Corentin GOETHALS
Le secrétaire de séance

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
INTERCOM de la Vire au Noireau